

ATTESTATION

Dans le cadre de notre mandat de révision de la caisse de compensation pour allocations familiales suivante :

Numéro de la caisse	
Nom de la caisse	

Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels

Longues-Raies 11
CH-2013 Colombier

032 886 42 98
ffpp@ne.ch
www.ffpp.ch

Nous avons procédé, pour l'exercice clos au **31 décembre 2022**, au contrôle de l'exécution de ses obligations découlant de la loi neuchâteloise sur le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) du 17 août 1999 et de son règlement d'exécution du 3 mai 2000.

Nos vérifications ont été effectuées selon les normes de révision légales et usuelles applicables aux caisses de compensation et nous avons tenu compte des dispositions réglementaires prises par la direction du FFPP en ce qui concerne le prélèvement des cotisations.

Nous avons notamment procédé à des vérifications suffisamment étendues pour pouvoir attester que le formulaire d'annonce du montant des contributions perçues de l'année 2022 est complet et exact.

Par ailleurs, nos contrôles nous permettent de confirmer que la caisse de compensation a facturé, à l'intégralité des affiliés soumis à la loi susmentionnée, les cotisations pour le FFPP.

Masse salariale 2022 soumise aux contributions du FFPP	CHF
Solde en faveur du FFPP au 31 décembre 2022	CHF

Lieu et date :

Timbre et signature de l'organe de révision

.....

Document à renvoyer à l'administration du fonds avant le 30 avril 2023.